



LOCATION LONGUE DURÉE (L.L.D.)

CLIENTÈLE CONCERNÉE

Professionnels et entreprises essentiellement
Pour la LLD Loueur (reprise VOLKSWAGEN BANK) sont exclues les sociétés suivantes :

- Loueur : codes APE 7711A/7711B/7712Z
- Ambulance : code APE 8690A
- Taxi : code APE 4932Z
- Auto-écoles : code APE 8553Z
- Transport de personnes : codes APE 4931Z/4939A
- Transport de marchandises : codes APE 4941C/5229A/4941B/4941A ainsi que VO, VD, VDR, VRA.

PRINCIPALES INCIDENCES COMPTABLES ET FISCALES D'UN FINANCEMENT EN LLD

- Pas de comptabilisation en immobilisation dans l'actif du bilan,
- Pas d'obligation de faire figurer les loyers restant dus en engagement hors bilan,
- Les loyers sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de résultat,
- Pour les VP : les loyers sont déductibles du résultat imposable dans la limite d'un montant de 18 300 € (ou 9 900 € si le taux d'émission de CO₂ est supérieur à 200 gr/km) répartis sur la durée d'amortissement pratiquée par le bailleur (généralement 4 ans).

La part de loyer excédant ce plafond doit être réintégrée au résultat imposable selon la formule suivante :

$$\text{Réintégration mensuelle} = \frac{\text{Prix de revient TTC} - 18\,300 \text{ € (ou } 9\,900 \text{ €)}}{48 \text{ mois}}$$

- La TVA sur les loyers financiers est récupérable immédiatement pour les véhicules utilitaires et pour les véhicules de tourisme seulement pour certaines catégories professionnelles (négociants en automobile, taxis, sociétés de location, auto-écoles...),
- La TVA est récupérable sur les services pour les véhicules utilitaires et pour les véhicules de tourisme, uniquement pour certaines catégories professionnelles citées ci-dessus.

DURÉE

De 12 à 60 mois.

REPRISE DU VÉHICULE

Soit par le Distributeur vendeur, soit par VOLKSWAGEN BANK.

PRINCIPES

Cette formule permet au locataire de disposer d'un (ou de plusieurs) véhicule(s), pour une durée et un kilométrage déterminés en fonction de ses besoins, en contrepartie du paiement de loyers.

En fin de contrat, le locataire restitue le véhicule au Distributeur vendeur.

AVANTAGES CLIENT

- Plus qu'une simple location, un ensemble de services qui facilite l'utilisation des véhicules dans un cadre professionnel.
- Une formule génératrice de gains financiers pour l'entreprise :
 - Allègement de la trésorerie qui peut être utilisée pour des investissements plus directement liés à l'activité de l'entreprise,
 - Préservation de la structure du bilan et de la capacité d'emprunt de l'entreprise (pas de comptabilisation en immobilisation, pas d'engagement hors bilan).
- Une gestion optimisée du parc de véhicules :
 - Connaissance précise du coût d'utilisation des véhicules et meilleure maîtrise budgétaire de ce poste de charge,
 - Gestion externalisée et recentrage sur l'activité propre de l'entreprise,
 - Suppression de la charge administrative et du risque liés à l'achat/revente du véhicule.

ASSURANCES ET SERVICES COMPLÉMENTAIRES (FACULTATIFS)

- Assurance perte financière obligatoire
- Entretien - Réparations
- Pneumatiques
- Véhicule de Remplacement «Option A» et «Option B»
- Assurance automobile
- Assurance de personnes : Décès, D.I.